



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ GUP

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.024

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA GESTION URBAINE
ET SOCIALE DE PROXIMITE GUP**

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

Dans le cadre des actions à poursuivre suite à la signature du contrat de Ville le 11 juillet 2015, les services et les représentants de l'Etat, de Lorient Agglomération, de Lorient Habitat et ceux de la Ville ont travaillé sur la Gestion Urbaine et sociale de Proximité qui doit être formalisée par une convention.

La convention prévoit les axes d'intervention prioritaires définis au niveau du périmètre d'intervention (les 6 quartiers prioritaires de la politique de la Ville) mais également les axes de travail spécifiques au territoire hennebontais :

- Les habitants : leur participation et la prise en compte de leur parole
- L'accompagnement social de proximité
- La prise en compte des enjeux de tranquillité publique
- La gestion de la domanialité
- La propreté des espaces collectifs privés
- La gestion des chantiers

Afin de permettre la mise en œuvre d'actions dans ce cadre, au-delà de ce qui peut être pris en charge par les services municipaux dans leur fonctionnement courant, il est proposé la création d'une Autorisation de Programme sur la période 2021-2025 d'un montant global de 100 000 € et dont les crédits de paiement (en section d'investissement) seraient répartis comme suit :

	Création de l'AP
	25/02/2021
AP	100 000
CP	
2021	20 000
2022	20 000
2023	20 000
2024	20 000
2025	20 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le Contrat de Ville signé le 11 juillet 2015,
Vu le Convention de gestion urbaine et sociale de proximité,
Vu l'avis de la commission vie de la cité et des solidarités en date du 10 janvier 2017,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 8 février 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme relative à la Gestion Urbaine et sociale de Proximité et la répartition des crédits de paiement telle que présentée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ